



La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire de Carcès

A Carcès, les premiers aménagements du temps de l'enfant ont commencé en 1988. L'objectif était de favoriser le rythme naturel d'apprentissage et de repos des enfants pour

une meilleure réussite scolaire, préconisée par la circulaire Jospin/Banbuck, concernant l'aménagement du temps de l'enfant en incluant le temps scolaire et extra scolaire.

Un constat simple et réaliste qui n'est un secret pour personne dans le monde enseignant : les enfants étaient plus réceptifs et plus aptes à travailler le matin. *"Nous nous sommes appuyés sur les travaux des chrono biologistes de l'époque qui disaient que les élèves étaient très disponibles le matin de 9 h/11 h et l'après-midi après 15 heures"*,

Bernard MATESIC – Directeur de l'école.

Après l'accord de tous les partenaires (éducation nationale - Jeunesse et Sports (DDCS) - Municipalité de Carcès - Parents d'élèves et associations du village), nous avons amélioré, au cours des deux dernières décennies, le bien-être des élèves par l'intermédiaire d'activités périscolaires diverses et variées.

1988-1997 : Mise en place d'ateliers avec des intervenants bénévoles entre 12 h et 14 h (travail manuel, coin lecture, cuisine, Provençal, danse et expression corporelle...)

1997-1998 : Aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune (ARVEJ), à savoir :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : 8h30/12h et 13h/16h -

Mercredi : 8h30/12h (un après-midi par semaine consacré à des ateliers mis en place par la collectivité -

le samedi matin (repos).

Avec l'accord unanime des enseignants, les heures de cours manquantes étaient rattrapées en écourtant les vacances scolaires.

1999 : Signature du premier Contrat Educatif Local (CEL), création d'un poste de coordinateur pour la mise en place d'actions périscolaires et recrutement de personnel qualifié pour les 3 après midi :

- Lundi : 2 classes (50 élèves) – CP/CE1

- Mardi : 2 classes (50 élèves) – CE1/CE2

- Jeudi : 2 classes (50 élèves) – CM1/CM2

2013 : Le nouveau Contrat Educatif Territorial.

Alors que les enfants de l'école élémentaire bénéficiaient déjà, depuis plusieurs années du Contrat Educatif Local, l'école maternelle découvre un nouveau rythme de travail qui s'installe petit à petit.

Les différents ateliers pour les enfants du groupe scolaire du Petit Bois se déroulent à l'école Jules Ferry, de 13 h 45 à 14 h 45 - 175 sur 180 élèves participent à ces ateliers.

Les ateliers de l'école maternelle Joliot Curie sont programmés de 15 h 30 à 16 h 15, une centaine d'enfants y participent sur les 124 scolarisés.

Le coût par élève et par an s'élève à 10 €.

Toutes ces activités s'effectueront sans déplacement en utilisant les anciens locaux de l'école élémentaire (6 classes) du plateau sportif à proximité.

Le côté culturel et sportif a été privilégié dans les projets, avec l'aide du personnel en place, du tissu associatif, du personnel communal, qui œuvrent toute l'année :

"Le temps libre placé entre temps familial devient un enjeu social et éducatif déterminant, ce temps durant lequel peuvent s'aggraver ou se réduire les inégalités culturelles, économiques et sociales, renvoi à un débat de société qui s'avèrerait crucial compte tenu du contexte politique et économique",

Nathalie Senczuk, atelier théâtre.

Cette réussite nous la devons :

Aux décideurs de l'école, aux animateurs qui sont d'anciens élèves, au personnel communal et la volonté de la municipalité.

Une satisfaction : Mme Lovisi, Rectrice d'académie de Nice, a conclu sa visite de la nouvelle école élémentaire le 18 octobre dernier, en félicitant toute l'équipe pour le travail réalisé et notamment le projet des rythmes biologiques de l'enfant.

Un coût pour le Contrat Educatif Territorial :

le réfectoire, les garderies, le centre de loisirs sans hébergement (7 semaines), le foyer des jeunes et ses sorties en classe de découverte et, notamment, des séjours en Corse, des stages de plongée, des week-ends à la neige... Pour un coût total de 180 000 € dont 110 000 €/an à la charge de la collectivité.

À Carcès, la jeunesse et l'éducation ont toujours été une de nos priorités, rien n'a été facile, le résultat est là ●

Jean-Louis Alena,

Maire de Carcès

Conseiller Général du canton de Cotignac